

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2017-498-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2017-498 AFIN D'AUTORISER L'USAGE DE FORESTERIE DANS LA ZONE HABITATION H-56 ET DE DÉFINIR DES DIMENSIONS ET UNE SUPERFICIE MINIMALE DE TERRAIN POUR POUVOIR EXERCER CET USAGE

- ATTENDU** que le règlement de zonage n° 2017-498 est entré en vigueur le 12 décembre 2017 ;
- ATTENDU** la volonté du Conseil municipal de favoriser la gestion durable et la mise en valeur de la forêt sur son territoire;
- ATTENDU** que de permettre les travaux sylvicoles sur des lots de plus de 4 hectares dans cette zone habitation ne risque pas compromettre la cohabitation avec les usages résidentiels ;
- ATTENDU** que le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;
- ATTENDU** le dépôt d'un avis de motion lors de la séance ordinaire du 17 avril 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, madame Line Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers, que le premier projet de règlement n° 2017-498-23 modifiant le règlement de zonage n° 2017-498 soit adopté par résolution et que soit décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des usages et normes de la zone habitation H-56 (Principale / Laurel Nord) de l'annexe 2 est modifiée comme suit :

En ajoutant sous une nouvelle colonne, un « • » à la ligne de la classe d'usage « AF-3 : Foresterie » ;

En ajoutant sous cette même colonne, à la section « Lotissement », à la sous-section « Terrain » :

- aux lignes « Largeur minimale (m) » et « Profondeur minimale (m) » le nombre « 100 »
- à la ligne « Superficie minimale (m²) » le nombre « 40 000 »

Le tout tel que montré à l'annexe « 1 », jointe au présent projet de règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Danielle Desjardins
Mairesse**

**Ron Kelley
Directeur général et Greffier-trésorier**

Avis de motion : 17 avril 2024

Adoption du premier projet de règlement : 17 avril 2024

Affichage et publication de l'avis public de consultation publique :

Consultation publique :

Adoption du second projet de règlement :

Avis de demande de participation à un référendum :

Période pour présenter une demande de participation à un référendum :

Adoption du règlement :

Certificat de conformité (MRC) :

Entrée en vigueur :

Avis d'entrée en vigueur :

Annexe 1 : Grille des usages et normes de la zone H-56 (Principale / Laurel Nord)

